



R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry ayant pour objet une demande de crédit d'engagement de CHF 46'667.00 pour participer à l'augmentation du capital-actions de TransN

Résumé

Le Conseil d'Etat (programme 2010-2013) s'est fixé comme objectif de fusionner les entreprises de transports neuchâteloises TN et TRN.

Le Pacte des actionnaires « Chasseron » (Etat, villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que les communes actionnaires du Littoral) signé en 2012 prévoit une augmentation de la participation de l'Etat et de la ville de Neuchâtel, respectivement de 3 millions et CHF 700'000.00, dans le capital de la nouvelle société de transports fusionnée et réparti au prorata du nombre d'actions à la veille de la fusion. En raison d'importants investissements prévus par les TN en 2013, puis en 2016/2017, cette recapitalisation est nécessaire.

Lors de la prochaine assemblée générale de TransN le 25 juin 2019, les actionnaires seront invités à accepter la deuxième étape de l'augmentation du capital de l'entreprise et le solde devant être versé en 2019.

Cette dépense a été portée au budget des investissements 2019.

Rapport n° : CG-6220.120-1

Date : 27 mai 2019

Dicastère : Travaux publics

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour financer l'augmentation du capital-actions, qui aura lieu en 2019, prévue lors de la fusion des sociétés de transports publics neuchâtelais TN et TRN effectuée en 2012 pour un montant de CHF 46'667.00 relatif à nos 220 actions.

Développement

En janvier 2007, feu le député Pierre Bonhôte avait déposé une motion au Grand Conseil « Pour une entreprise cantonale de transports publics » demandant la fusion des 2 entreprises de transports publics TN et TRN.

Les TN, fondés en 1894, étaient alors un acteur incontournable de l'agglomération neuchâteloise avec de nombreux bus, trolleybus, un Littorail et trois funiculaires.

Au niveau des TRN, plusieurs sociétés de transports publics avaient préalablement fusionné pour créer une seule entité forte sur le haut du canton, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Ainsi, cinq compagnies s'étaient progressivement regroupées pour aboutir à la structure des TRN, qui avait été fondée en 1999, soit :

- les Chemins de fer des Montagnes Neuchâteloises (CMN)
- la Compagnie de Chemin de fer régional du Val-de-Travers (RVT)
- les Transports du Val-de-Ruz (VR)
- les Transports en commun de la ville de La Chaux-de-Fonds (TC)
- les Autobus Le Locle (ALL)

La fusion, par étape, de ces sociétés avait permis de dégager des synergies et complémentarités importantes. Les TRN représentaient un acteur incontournable des transports régionaux sur le haut du canton avec une desserte tant des centres urbains que des régions périphériques, notamment avec ses lignes de chemin de fer.

TN et TRN collaboraient de longue date afin d'assurer une approche coordonnée des transports publics dans le canton :

- juin 2009, participation à la communauté tarifaire « Onde Verte »
- choix d'un système de vente identique (distributeurs de billets)
- dès août 2010, identité visuelle identique.

Suite au dépôt de la motion, le Conseil d'Etat avait mené une étude pour effectuer cette fusion et la nouvelle société de transports publics TransN avait été créée en 2012.

Constitution de la nouvelle société

Au 31 décembre 2011, les comptes des deux sociétés TN et TRN présentaient les éléments-clés suivants :

	TN	TRN
Activités	Transports régionaux et urbains	Transports régionaux et urbains
Matériel	Trolleybus et bus, Littorail et 3 funiculaires	Trolleybus et bus, Chemins de fer régionaux
Collaborateurs	210	190
Total des revenus	CHF 39.6 millions	CHF 41.6 millions
Bénéfice 2011	CHF 85'560.00	CHF 1'244'290.00 (avant répartition aux réserves)
Fonds propres	CHF 5 millions	CHF 16.7 millions
Total du bilan	CHF 87.4 millions	CHF 85.6 millions

Les deux sociétés étaient donc de taille relativement comparable et la fusion s'était donc faite d'égal à égal.

La vie de la nouvelle société fusionnée avait débuté sur les bases suivantes :

Actionnaires	Etat de Neuchâtel, Villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, Confédération, communes neuchâteloises
Fonds propres	CHF 21.7 millions
Siège principal	La Chaux-de-Fonds
Nombre de collaborateurs	Environ 400
Revenus	CHF 81.2 millions
Total du bilan	CHF 173 millions

Les TRN ayant procédé à des investissements importants jusqu'en 2011, les besoins d'investissement de TransN sont financés jusqu'en 2020 par les cash-flows dégagés (à l'exception des investissements dans l'infrastructure en 2012, dont CHF 8.5 millions pour la gare de Fleurier), financés par la convention infrastructures.

Au niveau des TN, des investissements importants étaient prévus en particulier pour le renouvellement du matériel roulant en 2013-2014 (nouveaux trolleybus) et en 2016-2017 pour le Littorail.

Pour tenir compte des deux pics d'investissements, les actionnaires principaux avaient pris l'engagement de renforcer les fonds propres de la société par une augmentation de capital lors de deux échéances en 2013 et 2016-2017 (l'échéance 2017 initialement prévue a été reportée en 2019, objet de cette demande de crédit).

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT APRES LES 2 AUGMENTATIONS DE CAPITAL PREVUES EN 2013 et 2016-2017

		ACTUEL		1ère Augmentation 2013			2ème Augmentation 2016-2017		
Région	Sous-Région	Parts Actionnaires	Cumulé %	Aug/Dim	Parts Actionnaires	Cumulé %	Transfert	Parts Actionnaires	Cumulé %
Canton et Confédération	Canton de Neuchâtel Confédération	19'571'778	36.17%	1'500'000	21'071'778	37.65%	1'500'000	22'571'778	39.04%
Canton et Confédération Total		3'577'896	6.61%		3'577'896	6.39%		3'577'896	6.19%
Divers actionnaires privés		23'149'673	42.78%		24'649'673	44.05%		26'149'673	45.23%
Littoral		5'737'516	10.60%		5'737'516	10.25%		5'737'516	9.92%
	Communes "littoral"	6'065'516	11.21%	350'000	6'415'516	11.46%	350'000	6'765'516	11.70%
	Ville de Neuchâtel	11'803'032	21.81%		12'153'032	21.72%		12'503'032	21.63%
Littoral Total		11'803'032	21.81%		12'153'032	21.72%		12'503'032	21.63%
Montagnes		1'090'705	2.02%		1'090'705	1.95%		1'090'705	1.89%
	Communes "montagnes"	13'498'139	24.94%		13'498'139	24.12%		13'498'139	23.35%
	La Chaux-de-Fonds	1'305'281	2.41%		1'305'281	2.33%		1'305'281	2.26%
	Le Locle	15'894'124	29.37%		15'894'124	28.40%		15'894'124	27.49%
Montagnes Total		1'336'668	2.47%		1'336'668	2.39%		1'336'668	2.31%
Vallées				1'850'000					
Grand Total		54'112'408	100.00%	0	55'962'408	100.00%	1'850'000	57'812'408	100.00%

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

		ACTUEL		ETAPE 1			ETAPE 2		
Région	Sous-Région	Parts Actionnaires	Cumulé %	Aug/Dim	Parts Actionnaires	Cumulé %	Transfert	Parts Actionnaires	Cumulé %
Canton et Confédération	Canton de Neuchâtel Confédération	19'571'778	36.17%	3'000'000	22'571'778	41.56%		22'571'778	39.04%
Canton et Confédération Total		3'577'896	6.61%		3'577'896	6.59%		3'577'896	6.19%
Divers actionnaires privés		23'149'673	42.78%		26'149'673	48.15%		26'149'673	45.23%
Littoral		5'737'516	10.60%		5'737'516	10.56%		5'737'516	9.92%
	Communes "littoral"	6'065'516	11.21%	700'000	6'765'516	12.46%	1'700'000	8'465'516	14.64%
	Ville de Neuchâtel	11'803'032	21.81%		12'503'032	23.02%		14'203'032	24.57%
Littoral Total		11'803'032	21.81%		12'503'032	23.02%		14'203'032	24.57%
Montagnes		1'090'705	2.02%		1'090'705	2.01%		1'090'705	1.89%
	Communes "montagnes"	13'498'139	24.94%	-3'400'000	9'998'139	18.41%	1'700'000	11'798'139	20.41%
	La Chaux-de-Fonds	1'305'281	2.41%		1'305'281	2.40%		1'305'281	2.26%
	Le Locle	15'894'124	29.37%		12'394'124	22.82%		14'194'124	24.55%
Montagnes Total		1'336'668	2.47%		1'336'668	2.46%		1'336'668	2.31%
Vallées				300'000			0		
Grand Total		54'112'408	100.00%	300'000	54'312'408	100.00%	0	57'812'408	100.00%

Prêt La Chaux-de-Fonds

3,4 millions de francs

0 franc

Nous pouvons remarquer dans le tableau ci-dessus que la part des communes du Littoral n'augmente pas avec cet apport de CHF 700'000.00 et que tout se reporte sur la part de la Ville de Neuchâtel. Il est nécessaire de relever qu'à l'heure de la rédaction du rapport du Conseil d'Etat, il appartenait à la Ville de Neuchâtel de garantir la part de toutes les autres communes, chose qu'elle a faite et que son Conseil général avait accepté. La répartition entre les différentes communes n'était pas connue et par conséquent, toutes les augmentations ont été reportées sur la Ville de Neuchâtel. Aujourd'hui, la répartition est connue et les parts seront donc attribuées en fonction du nombre d'actions de chacune des communes.

Financement

Les communes du Littoral, représentées par la Ville de Neuchâtel ainsi que par l'Etat de Neuchâtel, se sont engagées à augmenter leurs quotes-parts lors d'une future augmentation de capital au moment où des investissements importants devraient être consentis pour le trafic du Littoral (moitié en 2013 lors du renouvellement des Trolleybus et moitié en 2016-2017 lors du renouvellement du Littorail).

A ces dates, elles s'étaient engagées à libérer, proportionnellement à leurs participations au capital-actions, un montant total supplémentaire de CHF 3.7 millions pour renforcer les fonds propres de l'entité fusionnée.

Engagement total de l'Etat de Neuchâtel (rapport 12.022)	CHF 3'000'000.00
Engagement total des communes du Littoral (représentées par la Ville de Neuchâtel)	CHF 700'000.00

Cette recapitalisation d'un montant de CHF 3.7 millions se fera en deux étapes de CHF 1.85 million chacune.

L'Etat prendra en charge CHF 3 millions pour financer les importants investissements TN, prévus en 2013-2014 et 2016-2017, en lien avec le renouvellement des trolleybus et du Littorail. La part des communes du Littoral s'élève ainsi à CHF 700'000.00.

La répartition de ce montant basée sur le nombre d'actions de chaque commune actionnaire du Littoral se présente ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Montant en CHF
Ville de Neuchâtel	1'667	50.515%	353'606.00
Auvernier	90	2.727%	19'091.00
Bôle	5	0.152%	1'061.00
Boudry	220	6.667%	46'667.00
Colombier	221	6.697%	46'879.00
Corcelles-Cormondrèche	179	5.424%	37'970.00
Cortailod	201	6.090%	42'636.00
Hauterive	119	3.606%	25'242.00
La Tène	201	6.090%	42'636.00
Peseux	239	7.242%	50'697.00
Saint-Blaise	158	4.788%	33'515.00
Totaux	3'300	100.00%	700'000.00

Seule la commune de Peseux n'avait pas souhaité à l'époque participer à cette augmentation de capital et la Ville de Neuchâtel financera donc sa quote-part (CHF 353'606.00 + CHF 50'697.00 = CHF 404'303.00).

Le service des communes a admis que seul le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel sollicite l'aval de son Conseil général pour la totalité du montant, soit CHF 700'000.00. Cet engagement désormais pris, une convention sera ainsi établie entre les communes du Littoral et la Ville de Neuchâtel pour formaliser la participation de chaque partie.

Afin de pouvoir réaliser cette seconde partie de l'augmentation de capital en 2019, l'apport des communes du Littoral est dès lors requis. Les 220 actions ainsi détenues seront rajoutées au bilan dans le chapitre des participations aux entreprises publiques (compte no 14500.21).

Conclusion

Le Conseil communal de Boudry s'est engagé en signant le pacte d'actionnaires le 14 mars 2012 à participer au processus de recapitalisation en vue de la création de la nouvelle société cantonale de transports publics. Il est désormais temps de verser le montant promis et la présente demande de crédit d'engagement permettra d'honorer notre engagement de l'époque.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de CHF 46'667.00 pour participer à l'augmentation de capital de TransN.

